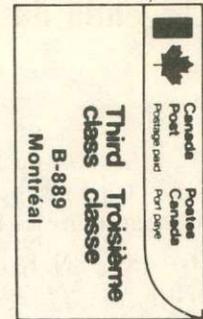




nouvelles csn

numéro 45

semaine du 14 au 20 août 1979.



PARUTION— L'édition spéciale du journal « le Travail » qui a pour titre : « La position de la CSN sur la question nationale » est disponible à votre syndicat ou au conseil central de votre région.

LIBÉRATIONS À LA FESP

— Veuillez prendre note qu'une entente de principe est intervenue le 10 août dernier pour les libérations du comité de négociation. Selon l'entente, sept personnes seront libérées à temps complet, cinq personnes seront libérées une journée par semaine pour représenter les régions et une banque d'environ 1 200 jours a été prévue pour acquitter les libérations qui ont eu lieu avant le 1^{er} septembre 1978. L'entente pour les libérations prend fin 21 jours après la signature de l'entente provinciale.

LA CSN DEMANDE L'ACCREDITATION A DIDIER REFRACTORIES — Les quelques 225 employés de Didier Refractories, dans le parc industriel de Bécancour ont décidé à 75 % de joindre les rangs de la CSN et ont déposé ce matin une demande d'accréditation. Il est à noter que la CSN est la première organisation syndicale à effectuer une percée dans le parc industriel de Bécancour où des milliers de travailleurs sont sans protection syndicale.

LA CSN RÉAGIT À LA HAUSSE DES TARIFS DE LA CTCUM — FERMETURE DE LA RAFFINERIE DE SUCRE DE ST-HILAIRE — RÈGLEMENTS AUX BISCUITS DAVID ET CHEZ AP FURNITURE — BANQUE ROYALE ET ARMÉE DU SALUT : BEAUX CAS DE BOSS —

*Montréal, le 16 août 1979 — **L'ARMÉE DU SALUT: LE SUMMUM DE LA CONTRADICTION** — La Confédération des syndicats nationaux, à l'appui du syndicat des employés du Centre social pour hommes de l'armée du salut, a dénoncé aujourd'hui les agissements illégaux et anti-syndicaux de la direction de cet organisme qui a récemment congédié le président du syndicat en voie de formation parmi ses 80 employés répartis dans dix magasins de la région montréalaise. L'Armée du salut, a déclaré Michel Mompain au cours d'une conférence de presse, affirme, dans sa propagande destinée à recueillir des dons, avoir pour objectif d'aider les gens à retrouver leur dignité, leur fierté et le respect de soi. Pourtant, elle nie, à ses employés le même droit au respect et à la dignité en les empêchant de se donner le seul instrument valable pour les faire respecter, un syndicat. Et pour ce faire, a-t-il conclu, la direction de l'Armée du salut, un organisme de charité financé en large partie par la communauté montréalaise, n'hésite même pas à se placer dans la plus totale illégalité." M. Mompain a en effet révélé qu'ayant appris la formation en cours d'un syndicat affilié à la CSN parmi ses employés, la direction de l'organisme les a réunis sur les lieux et sur les heures de travail pour leur faire des menaces de fermeture et de congédiement. Devant leur persistance à poursuivre leur démarche syndicale, elle a congédié le président du syndicat quelques jours plus tard. Une plainte de violation du code du travail, qui interdit de telles pratiques aux employeurs, a été logée auprès du Ministère du travail.*

L'agenda du mouvement

Août

21-23 Session de formation sur la loi de l'assurance-chômage à Saint-Donat, dans les Laurentides.

23-24 SECSN, réunion de l'exécutif à Québec

27-28 SECSN, conseil syndical, endroit à déterminer.

CCNSP

Pendant le mois d'août, comité de liaison tous les mardis soir.

Négociation à la table centrale tous les mercredis et jeudis.

Compte rendu des tables sectorielles, tous les jeudis soir.

Réunion du CCNSP le 31 août. A partir de septembre, les négociations se feront à Québec

Le samedi 3 novembre 1979 auront lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke, de 9 h 30 à 19 h 00, LES ETATS GÉNÉRAUX II DES TRAVAILLEUSES SALARIÉES QUÉBÉCOISES. La garderie « *la Vermouilleuse* » sera sur place.

Le septembre chilien.

Le comité Québec-Chili tiendra une soirée de solidarité en appui aux peuples chiliens et latino-américains, le vendredi 14 septembre 1979 à 20 h 00, au sous-sol de l'église N.-D. du Rosaire, 805 Villeray, Montréal.

Réunion des responsables d'éducation, les 23 et 24 août, au manoir des Laurentides à Saint-Donat. Pour plus de renseignements, Maurice Boucher, coordonnateur du service d'information, Québec.

FTPF, cours sur l'organisation, les 26, 27 et 28 septembre au 1212 Panet, salle 201.

Fédération des mines, de la métallurgie et des produits chimiques, réunion exécutif-salariés les 23 et 24 août, au motel Universel à Drummondville.

Bureau Confédéral, le 21 août, au 1212 Panet, Montréal.

Tous les salariés de la CSN bénéficieront d'un congé payé le lundi 3 septembre 1979.

Fédération du commerce, réunion d'équipe des salariés les 16, 17 et 18 septembre, à l'Auberge de nos aïeux, aux Eboulements.

Chicoutimi, le 16 août 1979 — **L'ANTISYNDICALISME DE LA BANQUE ROYALE S'ÉTALE AU GRAND JOUR AU SAGUENAY** — Avec la suspension de douze employées syndiquées pour une période indéterminée et de trente-trois autres pour une période de deux jours, la Banque Royale (ou plus exactement la Royal Bank of Canada) a déclenché une guerre sans merci contre ses employées syndiquées du Saguenay/Lac St-Jean. Ces représailles sont survenues après que les employées nouvellement syndiquées de six succursales aient effectué un débrayage de deux jours au début du mois d'août, débrayages par lesquels elles entendaient protester contre la mauvaise foi de la Royal Bank dans les négociations qui durent depuis janvier dernier. Les employées étaient cependant retournées au travail après ces deux jours lorsque deux enquêteurs de la Commission canadienne des relations de travail (CCRT) leur avaient fait part de la promesse de la Banque Royale de ne pas user de représailles contre quiconque des employées ayant participé au mouvement de débrayage. Les syndiquées se demandent maintenant qui a menti : leurs patrons de la Banque Royale ou les enquêteurs de la CCRT? Une réponse qu'ils vont finir par obtenir, de toute façon.

Québec, le 16 août 1979 — **RÈGLEMENT CHEZ A.P. FURNITURE** — Un accord est intervenu entre la compagnie A.P. Furniture, de Laurier Station, et leurs 145 travailleurs syndiqués, qui étaient en grève depuis le 28 mai dernier. Le travail a repris le 20 août. Parmi les principaux gains obtenus suite à cette longue lutte, notons : deux heures de moins de travail par semaine avec pleine compensation, une clause de congé-maladie, une meilleure clause de sécurité, la semaine de travail de quatre jours et demi, un congé statutaire supplémentaire, une assurance-groupe payée à 80% par l'employeur, le pourcentage des vacances augmenté et enfin une augmentation des salaires de 45% sur une période de trois ans.

LA FERMETURE DE PEPSI À ST-HYACINTHE (suite) — Les grévistes de Pepsi St-Hyacinthe sont convaincus depuis le début de leur conflit que ce dernier a été causé par le projet de construction d'une nouvelle usine régionale d'embouteillage, à St-Hyacinthe plus précisément. Évidemment, ils ne se sont jamais attendus d'avoir confirmation de cette rumeur mais il fallait bien également que ce projet se concrétise un jour puisqu'il existait. Or voici que les promoteurs et les autorités municipales de Granby viennent d'annoncer la construction de cette usine régionale à Granby et non plus à St-Hyacinthe. Ce projet est annoncé comme étant l'initiative des embouteilleurs de Granby, St-Hyacinthe, St-Jean, Victoriaville et Sherbrooke. Il ne fait pas de doute que le déménagement de l'usine de St-Hyacinthe à Granby a été causé par le désir de se débarrasser du syndicat. Le syndicat fera ses représentations à ce sujet le 7 septembre prochain au Palais de Justice de St-Hyacinthe.

Montréal, le 17 août 1979 — **HAUSSE DU TARIF DES TRANSPORTS EN COMMUN À MONTRÉAL** — Le comité exécutif de la CSN a dénoncé aujourd'hui comme une "basse manoeuvre antisociale" la hausse des tarifs du transport en commun annoncée hier par le PDG de la CTCUM, Lawrence Hannigan. Cette mesure est antisociale parce qu'elle frappera les plus démunis de notre société, soit les étudiants, les vieillards et les travailleurs alors que ceux qui profitent le plus des retombées du transport en commun, tels les grands commerces du centre-ville auxquels la CTCUM fournit des bouches de métro, ne seront aucunement taxés. Ce hold-up de plusieurs millions de dollars vient consolider d'avantage l'emprise de l'automobile comme moyen de transport privilégié en milieu urbain, entraînant ainsi une détérioration du transport en commun, un accroissement de coûts économiques et sociaux dûs à l'automobile ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'environnement et de la qualité de la vie dans les quartiers de Montréal" a commenté Norbert Rodrigue, président de la CSN. La CSN demande donc que des hausses de tarif soient annulées, que la Commission de transport du Québec décrète une enquête sur l'administration de la CTCUM et qu'enfin ce soient les gros commerçants du centre-ville et les entreprises qui paient l'équivalent des revenus générés par cette hausse projetée.

En terminant, M. Rodrigue a souligné que ce n'est pas en chassant les usagers par des prix astronomiques que la CTCUM valorisera le transport en commun

Rouyn, le 16 août 1979 — **LES TRAVAILLEURS DES MINES NORANDA REJETENT LES DERNIÈRES PROPOSITINS DE LA COMPAGNIE** — Les membres du syndicat des travailleurs de la mine Noranda, affiliés à la CSN, ont refusé par un vote secret de 80% le contrat proposé par la compagnie et du même coup ont autorisé le syndicat à déclencher tous les moyens de pression allant jusqu'à la grève pour appuyer leurs demandes même si l'ensemble des propositions avancées par la compagnie pouvait paraître avantageuse. De nombreuses améliorations majeures sur l'ensemble des conditions de travail sont prévues dans les offres rejetées par les travailleurs. Toutefois, commé les conditions de travail en vigueur actuellement sont considérablement faibles, les nouveaux acquis des travailleurs sont encore insuffisants. Ainsi, au chapitre des salaires, les travailleurs continueront de revendiquer une véritable indexation au lieu de la formule d'indexation partielle que la compagnie propose. De plus les travailleurs réclament un régime de protection du revenu en cas d'invalidité prolongée, des améliorations importantes au régime d'assurance-salaire en cas de maladie et un supplément de revenu en cas de mise à pied. Sur la question de la santé et de la sécurité, les travailleurs réclament le droit pour leur syndicat d'arrêter le travail si les conditions sont jugées dangereuses. Enfin collectivement, les travailleurs estiment nécessaire d'assurer pour eux et leur famille une vie sociale renouvelée par l'implantation d'une nouvelle cédula de travail et l'abandon du travail supplémentaire obligatoire.

FAS, réunion d'équipe, le 7 septembre, 9 h 30, salle 202, centre Saint-Pierre Apôtre.

Assemblée de l'équipe du connexe, secteur de la construction, les 6 et 7 septembre prochain à Québec, 155 est boul. Charest.

LES SYNDIQUÉS DE SIDBEC—FERUNI DE CONTRECOEUR REJETENT LES DERNIÈRES OFFRES PATRONALES — C'est dans une proportion de 92,2 % que les syndiqués de Sidbec-Feruni de Contrecoeur ont rejeté les dernières offres patronales, hier, le 15 août.

Les principaux points en litige sont les heures de travail, les primes d'équipe, les sous-contrats, les congés fériés, le temps supplémentaire volontaire, l'indexation au coût de la vie, les salaires et une convention d'une durée de deux (2) ans.

L'assemblée générale s'est prononcée à 90 % en faveur de la grève et a ainsi mandaté l'exécutif et le comité de négociation de déclencher la grève générale au moment jugé opportun. Rappelons que le droit légal de grève est acquis par les membres depuis le 6 août dernier.

SCABS AUX ATELIERS ATLAS — Le directeur général des relations de travail du ministre du Travail a été saisi d'une plainte du syndicat des Aciers Atlas de Sorel au sujet de briseurs de grève qui auraient travaillé dans l'usine. Le syndicat espère que des recours seront pris contre l'employeur.

LES GRÉVISTES DU PORT DE MONTRÉAL RENCONTRENT JOE CLARK — Hier, le 20 août, l'exécutif du syndicat des employés du port de Montréal réussissait à rencontrer le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, afin de le sensibiliser à l'injustice criante qui est faite aux 450 grévistes. L'exécutif a obtenu que les ministres du Travail et du transport soient saisis de ce dossier dès ce matin.

Par ailleurs, les 450 employés du port de Montréal ont réussi à faire respecter leur ligne de piquetage alors que l'entreprise Eastern Railways a décidé de ne plus franchir les piquets de grève pour rénover les voies entre Pie IX et Viau à Montréal.

Le président du syndicat, Marcel Bissonnette, se dit satisfait de cette sage décision qui aura pour effet de presser les ports nationaux à entamer de véritables négociations.

Trois-Rivières, le premier août 1979 — **LES 922 TRAVAILLEURS DE LA REYNOLDS, AU CAP DE LA MADELEINE, ADHÉRENT À LA CSN** — Les 922 travailleurs de la Reynolds du Cap-de-la-Madeleine, ont décidé, dans une proportion de 62%, de quitter les Métallurgiste unis d'Amérique (syndicat américain) pour joindre les rangs de la CSN. La période pour le changement d'allégeance syndicale prévue au code du travail se terminant lundi le 30 juillet, à minuit, la CSN a déposé une requête majoritaire pour représenter les employés d'usine de la Reynolds, du Cap. Il faut souligner que la campagne pour quitter les métallos en faveur de la CSN avait débuté il y a quelques mois à la demande d'un groupe de travailleurs de l'usine Reynolds au Cap-de-la-Madeleine. Les principaux points d'insatisfaction étant les conditions de travail: Horaire de travail, temps supplémentaire, conditions de sécurité santé, salaire, etc... Plus particulièrement les travailleurs de la Reynolds du Cap-de-la-Madeleine gagnent en moyenne \$1.50 l'heure de moins que les travailleurs de l'Alcan CSN et \$3.00 l'heure de moins que les travailleurs de la Reynolds de Baie-Comeau, également membres de la CSN

St-Hyacinthe, le 17 août 1979 — **FERMETURE SAUVAGE DE LA RAFFINERIE DE SUCRE À ST-HILAIRE** — Ce matin, les 33 travailleurs de la Raffinerie de Sucre du Québec ont constaté que l'employeur avait cessé ses opérations. En effet lorsque les travailleurs se sont présentés au travail à l'heure habituelle, ils se sont vus refuser l'accès aux propriétés de la compagnie par des gardiens qui avaient barré les chemins avec des autos. Ces travailleurs membre du Syndicat national de la raffinerie de sucre vivent depuis 3 années avec des menaces de fermeture brandies périodiquement par les patrons ainsi que par les portes-parole du gouvernement du Québec qui est propriétaire de l'entreprise. Ce geste patronal aussi sauvage qu'innattendu ne laisse presager rien de bon pour l'avenir de la raffinerie. Jeudi, le 16 août 1979, lors d'une séance de négociations, tout indiquait qu'il y avait possibilité de poursuivre les pourparlers en vue du règlement de la convention collective. L'employeur n'a donné aucun signe laissant croire qu'il avait l'intention d'agir de cette façon. Pour le moment, le syndicat s'interroge sur le sort des cultivateurs qui doivent commencer la récolte de la betterave sucrière d'ici quelques semaines et aussi sur le sort des emplois de ses membres. Nous ne pouvons pas croire que le gouvernement du Québec cautionne un geste aussi irréfléchi et irresponsable que la fermeture de la raffinerie même si la durée de la période de fermeture nous est inconnu. Plusieurs centaines de cultivateurs dans la région de St-Hyacinthe dépendent de la récolte de la betterave et, s'il n'est pas possible d'en faire la transformation, qui assumera la perte des millions de dollars impliqués sinon le gouvernement du Québec?

MANDAT DE GRÈVE CHEZ BROOK BOND FOOD — Hier, 19 août, le syndicat des employés de Brook Bond Food, réuni en assemblée générale, donnait à son comité de négociation le mandat de déclencher la grève au moment opportun, et ce, avec un vote de 91 %. Une rencontre de négociation est prévue pour le 22 août et les principaux points où il y a encore mésentente sont le salaire, l'indexation, le régime d'assurance-maladie, les congés-maladie et les vacances. Le vendredi 17 août, le syndicat s'était réuni en journée d'étude pour faire le point sur les négociations qui traînent depuis bientôt huit mois. La compagnie Brook Bond Food fait la production du thé Red Rose, du café Richmello et des épices Blue Ribbon.

REJET DES OFFRES PATRONALES AU SYNDICAT DES MEUBLES DE TROIS-RIVIÈRES —

Le syndicat des meubles de Trois-Rivières, réuni en assemblée générale, rejetait dernièrement les dernières offres de l'employeur. C'est la question salariale qui est à l'origine de ce rejet catégorique. 25 des 26 travailleurs ayant votés pour le rejet.

LA FEDERATION DU COMMERCE S'OPPOSE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LES MÉCANICIENS DE MACHINE FIXE

— Dans un télégramme qu'elle faisait parvenir au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, la Fédération du Commerce de la CSN s'est opposée à ce qu'un règlement concernant les mécaniciens de machine fixe soit adopté, parce qu'il pourrait provoquer plusieurs pertes d'emploi. La Fédération craint aussi que le métier de mécanicien de machine fixe soit déprécié. Le projet de règlement va à l'encontre de la sécurité du public et des ouvriers et la parti qui touche l'énergie nucléaire laisse la Fédération perplexe, le débat public ayant cours actuellement n'étant pas terminé. La Fédération exige que le gouvernement entende les revendications et les objections des mécaniciens et des organismes syndicaux qui réclament que le projet soit retiré.